REVUE INTERNATIONALE DAMBE
REVUE SEMESTRIELLE MULTIDIMENSIONNELLE DU CERFDES
ISSN : 1987- 1996

VOLUME 1 - NUMERO 2
JUIN 2025

MUTATIONS SOCIÉTALES EN AFRIQUE : REGARDS CROISÉS

https://revuedambe.cerfdesconsulting.com

Bamako-Mali

Revue Internationale DAMBE

Valorisation des savoirs endogènes et promotion de la recherche scientifique.

PRESENTATION

La revue Internationale « Dambé » qui est un mot bambara signifiant la dignité, est une revue qui vise à promouvoir la recherche scientifique en mettant en valeur les savoirs endogènes en Afrique et ailleurs. C'est une revue semestrielle adossée au Centre d'études, de Recherche et de Formation sur les Dynamiques Économiques, Environnementales et Sociales (CERFDES). À l'exception des numéros spéciaux dont la publication est conjoncturelle, la revue publie deux numéros par an (Juin et Décembre).

Ayant un intérêt particulier pour les sciences sociales, elle reçoit des contributions de doctrine livrant des réflexions sur toutes les questions ou problématiques actuelles dans des domaines tels que, la géographie, l'économie, le droit, la santé et tout autre sujet concernant les sciences sociales, humaines et environnementales.

Les articles soumis à la revue Dambé sont évalués de façon rigoureuse par un comité scientifique et de lecture composés de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de diverses nationalités et de spécialités variées. Tous les articles publiés restent accessibles librement par les auteurs ainsi que par les lecteurs sur le site de la revue, à l'exception des numéros spéciaux.

COMITE EDITORIAL

Président du Comité Scientifique

Pr Balla DIARRA, Professeur titulaire en Géographie, École Nationale d'Administration

Coordinateur Scientifique

Dr Issa DIALLO, Maître de conférences en sociologie de la santé, INFTS

Rédacteur en Chef

Dr Idrissa DEMBELE, Maître assistant en droit, USJPB

Rédacteur en Chef Adjoint

Dr Adama Koné, Géographe, CERFDES

Coordonnateur des Rubriques Sciences de la Santé

Dr Abdoul Salam DIARRA, Maître assistant en Santé Publique, CNRST, Bamako, Mali

Directeur de publication

Dr Malick TIMBINE, Maître assistant en Géographie, environnement et santé, ISH

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Balla DIARRA, Géographie, Ecole Nationale d'Administration, Mali

Pr Flatie OUATTARA, philosophie, Université Joseph K. Zerbo, Burkina Faso

Pr Seydou MARIKO, Géographie, Ensup de Bamako, Mali

Pr Cheich Hamala TOURE, Professeur titulaire, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB), Mali

Pr Brema Ely DICKO, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Pr Aboubacar Sidiki COULIBALY, littérature anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Pr Belco OUOLOGUEM, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Géographie, Maître de conférences, CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Dr Nouhoum TANDINA, Maitre de Conférences CAMES, USJPB

Dr Amadou TRAORE, Maître de conférences CAMES en sociologie, Université de Ségou.

Dr Fodié TANDJIGORA, Sociologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Ibrahima TRAORE, Sciences de l'Education, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Boureima TOURE, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Seydou LOUA, Sciences de l'Education, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Abdoulaye GUINDO, Anthropologie médicale, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Kawélé TOGOLA, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Almamy SYLLA, Anthropologie, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Arouna DEMBELE, Géographie, Maître de conférences, USSGB Mali

Dr Amadou BAMBA, Maître de conférences en Économie, USSGB, Mali

Dr Baba COULIBALY, Géographie Maître de Recherche à l'ISH. Mali

Dr Aimé Assué YAO, Géographie, Maître de conférences CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte D'ivoire.

Dr Tuo PEGA, Géographie de la santé, Maître de conférences CAMES, Université Félix Houphouët Boigny.

Dr Papa Fara DIALLO, Maitre de conférences en sciences politiques, Université Gaston Berger de saint Louis, Sénégal

Dr Boubacar dit Dédé TRAORE, Archéologie, Maître de conférences à l'ISH.

Dr N'Gna TRAORE, anthropologie, Maître de conférences à l'ISH.

Dr Issa DIALLO, Maitre de conférences en sociologie de la santé, INFTS.

Dr Souleymane KEITA, Maître de conférences, philosophe, USLHB.

Dr Moctar SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de conférences, sciences de l'éducation, USLHB.

Dr Mory DIALLO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Allaye NIANGALY, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Abdoul SOGODOGO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Oumar Toumaly DIALLO, Maitre de conférences, USJPB

Dr Samba SOGOBA, Maître de Conférences, USJPB

Dr Yamadou CAMARA, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Ahmed SAMAKE, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Mariam SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Fousseyni DOUMBIA, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Sounko SISSOKO, Maitre de Conférences, Université de Ségou

Dr Lamine SANDY, Sociologie, Maitre de recherche, INFTS, Mali

COMITE DE LECTURE

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Géographie, Maître de conférences, CAMES, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

Dr Arouna DEMBELE, Géographie, Maître de conférences, USSGB Mali

Dr Issa DIALLO, Maître de conférences des Universités du CAMES en sociologie de la santé, INFTS

Dr Souleymane KEITA, Maître de conférences, philosophe, USLHB.

Dr Moctar SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de conférences, sciences de l'éducation, USLHB

Dr Tuo PEGA, Géographie de la santé, Maître de conférences CAMES, Université Félix Houphouët Boigny.

Dr Ibrahima TRAORE, Sciences de l'Éducation, Maitre de conférences CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Dr Mory DIALLO, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Mariam SIDIBE, Maitre-assistant CAMES, Maitre de Conférences, USJPB

Dr Yacouba TENGUERI, Maître-assistant CAMES Sociologie, Université de Dédougou, Burkina Faso.

Dr Amadou BAMBA, Maitre-assistant CAMES, Maître de conférences en Économie, USSGB, Mali

Dr Yéo LANZENI, Maître-assistant CAMES en Géographie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

Dr Mesmer Luther GUEUYOU, Centre d'études de droit international de l'université Paris Ouest, Enseignant chercheur à l'université de Nantes.

Dr Solim ALEKA, Docteur en Droit public, Ministère de la Santé du TOGO.

Dr Hamidou NAPARE, Sciences de l'éducation, Chargé de Recherches à l'INFSS.

Dr Bakaye TOGOLA, Anglais, études africaines et postcoloniales, UCAD

Dr Issa TOGOLA, Maître assistant en Géographie, Institut de sciences humaines, Bamako.

Dr Soufiana Souleymane MAIGA, didactique des langues université de touba Arabe.

Dr Drissa TRAORE, Maître assistant CAMES, Université de Daloa, RCI.

Dr Tiecoura Hamed COULIBALY, Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo.

Dr Siaka DOUMBIA, Maître assistant en Géographie, Université de Ségou.

Dr Francis Birama Daba SARR, philosophe, Université cheikh Anta Diop de Dakar.

Dr Falingué KEITA, Économie, USSGB.

Dr Harouna BAGAYOKO, Géographie, USSGB.

Dr Adama KONÉ, Géographie, Université de gestion et de développement durable de Bamako.

Dr Amadou SOW, Droit, Centre d'Etudes, de Recherche et de Prospective en Afrique – CERPA (Mali).

Dr Ibrahima BAMBA, Droit, Institut de pédagogie universitaire de Bamako (IPU)

Dr Lassine DIARRA, Maître-Assistant USJPB.

Dr Adama KONE, Géologie, Maître-Assistant à la FST

Dr Issa OUATTARA, Maître assistant en Géographie, INFTS de Bamako.

Dr Oumar DEMBELE, Géographie, point SUD.

Dr Oumar KONÉ, philosophie, USLHB.

Dr Abdou Bougoury TRAORE, Économie de l'environnement, USSGB.

Dr Lassina TOGOLA, logisticien, USSGB.

Dr Ousmane DOUMBIA, Marketing communication, USSGB.

Dr Toumani KANTE, sciences agronomiques, IER.

Dr Youssouf GUINDO, Géographie de l'environnement, ENSUP.

Dr YAO Koffi Bertrand, Maître assistant CAMES en Géographie, Université Félix Houphouet Boigny d'Abidjan.

Dr Abdoulaye MAIGA, Économie politique, USSGB.

Dr Abdoul wahab Issiaka MAIGA, Administration Éducative et planification. Université privée Attaoune (UPA), BAMAKO

Dr Ousmane Famagan KONATE, Droit public.

Dr Malick TIMBINE, Géographie, environnement et Santé, Maître-Assistant à l'ISH.

Dr Moussa FOFANA, anthropologie de la santé, Maître-Assistant à L'ISH.

Dr Lala Aïché TRAORE, Lettre Moderne, Maître- Assistant à l'ISH.

Dr Yaya SIDIBE, Économie, Maître Assistant à l'USSGB.

Dr Mamoutou BERTHE, Philosophie à l'ENSup.

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, économiste, Maître- Assistant à l'USSGB.

Dr Boubacar KONATE, Maître-Assistant à l'INFTS.

Dr Ousmane SY, Maître de recherche, Epidémiologiste, Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique, Bamako, Mali.

Dr Abdoul Salam Diarra, Maître assistant en Santé Publique, CNRST, Bamako, Mali.

Dr Idrissa DEMBELE, droit, Maitre-Assistant, USJPB

Dr Bengaly GUINDO, Science politique, Maitre-Assistant USJPB

Dr Sory Ibrahim Maiga, Science politique, Maitre-Assistant USJPB

Dr Mohamed BERTHE, droit Maitre-Assistant, École supérieur de journalisme et des sciences de la communication, Bamako

Dr Seydou MALLET, droit, USJPB

Dr Oumar CAMARA, droit, Maitre-Assistant en droit USJPB

Dr Bakary KONE, Maitre-Assistant à l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.

Dr Lamine Boua COULIBALY, Géographie, Maitre-Assistant à l'Université de Ségou.

Dr Soumaila COULIBALY, Psychologie, Enseignant chercheur à l'université des sciences sociales et de gestion de Bamako.

Dr Seydou Soungalo COULIBALY, Sciences de l'éducation, à l'IPU de Bamako.

Dr Ibrahim Amara DIALLO, Philosophie politique et morale, ULSHB.

Dr Ibrahim KONE, relations internationales, FSAP, Bamako

Dr Moïse Jean, Docteur en droit public à l'Université de Nanterre, Chercheur postdoctoral à l'Université de Genève.

SOMMAIRE

Adama KONE, Tenemaka SANOGO, Oumar DEMBELE, Malick TIMBINE

FILLES DOMESTIQUES DANS LE PROCESSUS MIGRATOIRE A BAMAKO : CAS DE LA COMMUNE V. 1

FEMALE DOMESTIC WORKERS IN THE MIGRATION PROCESS IN BAMAKO: THE CASE OF COMMUNE V 1

Didier Kouamé KONAN, Seydou DIARRA, Koulotioloma Issa SORO, Narcisse ASSI-KAUDJHIS

GESTION DU SOL URBAIN ET RECOMPOSITION SPATIALE DANS LA COMMUNE DE SONGON 24

URBAN LAND MANAGEMENT AND SPATIAL RECOMPOSITION IN THE COMMUNE OF SONGON 24

Youssouf TRAORE, Baba COULIBALY

DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : DYNAMIQUES HISTORIQUES, TRANSFORMATIONS SOCIOECONOMIQUES ET ROLES DES ACTEURS TERRITORIAUX DANS LES COMMUNES RURALES DE BAGUINEDA-CAMP ET KALABANCORO 43

DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT IN MALI: HISTORICAL DYNAMICS, SOCIOECONOMIC TRANSFORMATIONS, AND THE ROLES OF LOCAL ACTORS IN THE RURAL MUNICIPALITIES OF BAGUINEDA-CAMP AND KALABANCORO..... 43

Kouamé Fréderic N'DRI, Emile Aurélien AHUA

COMSOMMATION DES PRODUITS AVICOLES CHEZ LES ETUDIANTS : ANALYSE COMPARÉE DANS LES VILLES DE SAN-PEDRO ET DE BOUAKE 67

CONSUMPTION OF POULTRY PRODUCTS AMONG STUDENTS: A COMPARATIVE ANALYSIS IN THE CITIES OF SAN-PEDRO AND BOUAKE 67

COULIBALY Tiécoura Hamed, N'ZUE Koffi Pascal, GOLI Kouakou Camille, KOUASSI Kouamé Sylvestre

PENSER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTREMENT : L'APPROCHE MICMAC APPLIQUEE AU DISTRICT AUTONOME DU SASSANDRA -MARAHOUE (CENTRE OUEST IVOIRIEN) 86

RETHINKING TERRITORIAL DEVELOPMENT: THE MICMAC APPROACH APPLIED TO THE SASSANDRA-MARAHOUÉ AUTONOMOUS DISTRICT (CENTRAL-WESTERN CÔTE D'IVOIRE)..... 86

NDJELEBO-OTIBI Helsie-Danicha, BIVEGUE-BIVEGUE André Géraud Le Brun, BILOGHE BENGONE Chancia, ZOO EYINDANGA René Casimir

GESTION DES DECHETS MENAGERS DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE NTOUM 108

HOUSEHOLD WASTE MANAGEMENT IN THE FIRST DISTRICT OF NTOUM 108

Oumar PLEA, Alassane TOURE

ORPAILLAGE ET RISQUE DE DEGRADATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES D'APPROVISIONNEMENT, DANS LA COMMUNE RURALE DE SITAKILY/LOULO/CERCLE DE KENIEBA..... 134

GOLD PANNING AND THE RISK OF DEGRADATION OF SUPPLY ECOSYSTEM SERVICES IN THE RURAL COMMUNE OF SITAKILY/LOULO/KENIEBA CIRCLE..... 134

Salif SOUMARE, Seydou MARIKO, Djibrilla Alhadji CISSE et Dommo TIMBELY

PERIMETRE IRRIGUE DE BAGUINEDA : EVOLUTION CLIMATIQUE ET PERCEPTION DE LA POPULATION LOCALE..... 152

BAGUINEDA IRRIGATED AREA: CLIMATE CHANGE AND THE PERCEPTION OF THE LOCAL POPULATION 152

Oumar SIDIBÉ

ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ESPECE *VITELLARIA PARADOXA* (KARITE) DANS UN CONTEXTE DE LA DEFORESTATION DANS LA COMMUNE RURALE DE BINKO 168

ANALYSIS OF THE SITUATION OF THE SPECIES VITELLARIA PARADOXA (SHEA) IN THE CONTEXT OF DEFORESTATION IN THE RURAL COMMUNE OF BINKO 168

Anna DIALLO

UTILISATION ET MODES D'APPROVISIONNEMENT EN SOURCES D'ENERGIES DOMESTIQUES DANS LA COMMUNE DE KITA 188

USE AND SUPPLY METHODS OF DOMESTIC ENERGY SOURCES IN THE COMMUNE OF KITA 188

SOUMANA Abdoul-wahab

FACTEURS EXPLICATIFS ET IMPLICATIONS DE L'ENGOUEMENT DES FEMMES MARIEES POUR L'APPRENTISSAGE DES SCIENCES ISLAMIQUES DANS LES ECOLES CORANIQUES DE LA VILLE DE ZINDER 208

EXPLANATORY FACTORS AND IMPLICATIONS OF MARRIED WOMEN'S ENTHUSIASM FOR LEARNING ISLAMIC SCIENCES IN QURANIC SCHOOLS IN THE CITY OF ZINDER 208

NKONGOLO KAAJILA Dieudonné, BAYA MUZELA Jean Claude

DETERMINANTS DE LA STRUCTURATION DES ACTEURS DES FILIERES AGROALIMENTAIRES AU KASAÏ-ORIENTAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO..... 224

FACTORS DETERMINING THE STRUCTURE OF AGRI-FOOD INDUSTRY PLAYERS IN KASAÏ-ORIENTAL IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO 224

KABEYA KABEYA Cédrick, BIUMA LUMBALA Naomie

PROFIL DES DIRIGEANTS ET PERFORMANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES A MBUJIMAYI (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO) 237
MANAGEMENT PROFILES AND PERFORMANCE OF SMALL AND MEDIUM-SIZED BUSINESSES IN MBUJIMAYI (DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO) 237
Moussa FOFANA
SEXUALITE ET RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES DE CONTRACEPTION CHEZ LES ADOLESCENTES DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO (MALI) 265
SEXUALITY AND USE OF ENDOGENOUS CONTRACEPTIVE KNOWLEDGE AMONG ADOLESCENT GIRLS IN COMMUNE VI, DISTICT OF BAMAKO (MALI) 265
Oumarou AROU, Malick TIMBINE, Moussa FOFANA
ROLE DES RELAIS COMMUNAUTAIRES DE SANTE (RCS) ET DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF) DANS LA PREVENTION DU PALUDISME AU MALI : L'EXEMPLE DES CENTRES DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE SENOU (A. SA.CO.SE) ET DE YIRIMADIO (A. SA.CO. YI) 284
THE ROLE OF COMMUNITY HEALTH RELAYS (CHNS) AND TECHNICAL AND FINANCIAL PARTNERS (TFPS) IN MALARIA PREVENTION IN MALI : THE EXAMPLE OF THE SÉNOU (A. SA.CO.SE) AND YIRIMADIO (A. SA.CO. YI) COMMUNITY HEALTH CENTRES 284
Boucari DJIGUIBA, Kanchi GOITA
OBSTACLES LIES A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE DISTRICT DE BAMAKO (MALI) 301
OBSTACLES TO THE FIGHT AGAINST CHILD LABOR IN THE DISTRICT OF BAMAKO (MALI) 301
Koiworo COULIBALY
ETAT DES LIEUX DE L'INSTRUMENTATION DU KONABERE (BOBOFING) AU MALI ET PERPECTIVES 322
STATE OF PLAY OF THE INSTRUMENTATION OF KONABERE (BOBOFING) IN MALI AND PERPECTIVES 322
Bassy KANOUTE
SECTEUR INFORMEL DANS L'ECONOMIE MALIENNE, ENTRE SURVIE ET MOTEUR ECONOMIQUE : CAS DU DISTRICT DE BAMAKO 336
THE INFORMAL SECTOR IN THE MALIAN ECONOMY: BETWEEN SURVIVAL AND ECONOMIC DRIVER: THE CASE OF THE DISTRICT OF BAMAKO 336
JEANCY TSHILENGI TSHIUNZA
CHOMAGE ET ACCES AU PREMIER EMPLOI DES JEUNES DIPLOMES D'UNIVERSITES : CAS DE LA VILLE DE MBUJIMAYI, RDC 353
UNEMPLOYMENT AND ACCESS TO FIRST JOBS FOR UNIVERSITY GRADUATES: THE CASE IN MBUJIMAYI, DRC 353
ZOLO-M'BOU Dergy-Strede
VARIABILITE SPATIO-TEMPORELLE DES ILOTS DE CHALEUR URBAINS DANS L'AGGLOMERATION DE LIBREVILLE (GABON), A PARTIR DES MESURES IN SITU DE LA TEMPERATURE DE L'AIR DURANT LA PERIODE 2022-2023 ET THERMOGRAPHIES LANDSAT. 369
SPATIO-TEMPORAL VARIABILITY OF URBAN HEAT ISLANDS IN THE LIBREVILLE AGGLOMERATION (GABON), BASED ON IN SITU MEASUREMENTS OF AIR TEMPERATURE DURING THE PERIOD 2022-2023 AND LANDSAT THERMOGRAPHS. 369
Lassina BERHE, Malick TIMBINE
ETUDES DU RECOURS AUX SOINS PAR LES USAGERS DU CENTRE DE SANTE DE REFERENCE DE KALABAN CORO AU MALI 396
STUDIES ON ACCESS TO HEALTHCARE BY USERS OF THE KALABAN CORO REFERENCE HEALTH CENTER IN MALI 396

DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : DYNAMIQUES HISTORIQUES, TRANSFORMATIONS SOCIOECONOMIQUES ET ROLES DES ACTEURS TERRITORIAUX DANS LES COMMUNES RURALES DE BAGUINEDA-CAMP ET KALABANCORO

DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT IN MALI: HISTORICAL DYNAMICS, SOCIOECONOMIC TRANSFORMATIONS, AND THE ROLES OF LOCAL ACTORS IN THE RURAL MUNICIPALITIES OF BAGUINEDA-CAMP AND KALABANCORO

Youssouf TRAORE

Chargé de recherche, Département Géographie à l'Institut des Sciences Humaines (ISH) Bamako, Mali , Email : youssoufbtraore@gmail.com

Baba COULIBALY

Maître de recherche, Directeur Général de l'Institut des Sciences Humaines (ISH), Bamako, Mali, chargé de cours à la Faculté d'Histoire et de Géographie du Mali(FHG), Membre titulaire des Sciences du Mali, Collège des Sciences Agricoles, Email : baba.mcoulibaly@gmail.com

Résumé

La décentralisation est une réforme politique et territoriale majeure au Mali. Sa mise en œuvre progressive a contribué à la transformation des milieux, des territoires et au développement local. Cet article traite les transformations socioéconomiques et rôles des acteurs territoriaux dans les communes rurales de Baguineda-camp et Kalabancoro dans la périphérie de Bamako. Il aborde la création des infrastructures et équipements des services sociaux de base, le rôle des organisations de femmes et de jeunes et des unités économiques dans les deux communes. L'objectif principal est de comprendre la contribution de la décentralisation au développement des communes sus-évoquées. La méthodologie adoptée est l'approche mixte. Dans ce cadre, 400 unités économiques ont été enquêtés ; une dizaine d'entretiens et plusieurs visites de terrain réalisés. Les résultats ont révélé que les ressources colossales tirées des taxes des impôts ont été investies dans la construction des écoles, des centres de santé communautaires et des équipements socioéconomiques dans les deux communes rurales. Dans le cadre de la gouvernance locale, les résultats ont montré que la population choisit l'équipe du conseil communal et participe activement à la gestion de la commune à travers les CGS, ASACO, COFO etc. Aussi, avec ses attributions d'Officier de Police Judiciaire (OPJ), le maire gère certains litiges de sa commune.

Mots clés : communes rurales ; décentralisation ; développement ; territoire

ABSTRACT

Decentralization is a major political and territorial reform in Mali. Its gradual implementation has contributed to the transformation of environments, territories, and local development. This

article addresses the socioeconomic transformations and the roles of territorial actors in the rural communes of Baguineda-Camp and Kalabancoro, located on the outskirts of Bamako. It discusses the creation of infrastructure and facilities for basic social services, the role of women's and youth organizations, and economic units in both communes. The main objective is to understand how decentralization has contributed to the development of the aforementioned communes. The methodology adopted is a mixed-methods approach. As part of this research, 400 economic units were surveyed, around ten interviews were conducted, and several field visits were carried out. The findings revealed that substantial resources generated from taxes were invested in the construction of schools, community health centers, and socioeconomic facilities in both rural communes. In terms of local governance, the results showed that the population elects the communal council team and actively participates in managing the commune through bodies such as CGS (School Management Committees), ASACO (Community Health Associations), COFO (Land Commissions), etc. Additionally, in his capacity as a Judicial Police Officer (OPJ), the mayor handles certain disputes within his jurisdiction.

Keywords : rural communes; decentralization; development; territory

INTRODUCTION

Au début des années 1990, les autorités maliennes ont entamé un programme ambitieux de réforme politique, administrative et de découpage territorial. Il s'agit du vaste chantier de la décentralisation. C'était « le retour du pouvoir à la maison » autrement dit, une réforme majeure par laquelle le gouvernement central délègue une partie de ses pouvoirs à la société civile (Amselle, 2002). À travers une autonomisation de l'entité territoriale, l'État cherche à pallier à la crise de représentativité, en associant davantage les populations à la gestion de leur localité (Metodjo, 2007). Avec la naissance des collectivités territoriales, on assiste à la gestion du pays par deux types d'autorités notamment, celles des structures déconcentrées et les autorités des structures décentralisées. Pour (Sall, 2000), le développement local est certes une prise en charge du territoire communal par les acteurs locaux, cependant l'État malien s'est réservé les compétences importantes et a laissé aux Collectivités Territoriales les broutilles qu'il ne peut ou ne veut plus traiter. Ainsi, après deux décennies et demi d'existence, les collectivités territoriales maliennes plus particulièrement les communes rurales sont confrontées aux défis relatifs au développement. Pour (Beridogo, 2002), la création de ces nouvelles communes rurales fut l'apanage de la décentralisation qui demeure un long processus de réforme institutionnelle initié à partir de l'ère dite démocratique suite aux évènements de mars 1991.

C'est donc, dans cette dynamique que les communes rurales de Baguinéda-camp et Kalabancoro furent créées à l'instar des autres nouvelles communes, suivant la loi N° 96-059 du 04 novembre 1996. Ces deux territoires communaux sont situés à la périphérie bamakoise. Elles sont sous tutelle du cercle de Kati dans la région de Koulikoro. Elles regroupent l'essentiel des villages partageant leurs limites territoriales avec le district de Bamako rive droite et couvrent une superficie totale de 1206,79 km² dont 987.04 km² pour la commune Baguinéda-camp et 219,75 km² pour la commune de Kalabancoro. Historiquement, les deux communes citées en haut sont des portions des territoires des arrondissements de Baguineda et Kalabancoro d'avant la décentralisation. La première, Baguineda-camp, concentre 32 villages sur les 74 villages de l'ex arrondissement de Baguineda. La seconde, Kalabancoro, dispose officiellement de douze (12) villages sur les 68 de l'ex arrondissement du même nom.

Un autre fait marquant de la décentralisation au Mali fut le transfert des compétences. En effet, (Demante et Tyminsky, 2008) explique que ce transfert fut automatique concernant les compétences d'administration générale notamment après l'organisation des premières élections municipales et l'installations des élus communaux en 1999. Il s'agit des domaines de l'état civil, du recensement, de la police administrative, de l'hygiène, de l'assainissement etc. Par contre, il fut progressif à partir de 2002 concernant les compétences relatives à la santé, l'éducation et l'hydraulique. La réforme de la décentralisation inscrite dans la logique du rapprochement de l'administration aux citoyens, cherche à responsabiliser les collectivités locales naissantes dans la gestion du développement de leur terroir (Sanogo, 2023). Dans ce cadre, chaque commune doit élaborer et adopter un Plan de Développement Social Economique et Culturel (PDSEC) avec la participation des citoyens de sa circonscription administrative. C'est un plan est quinquennal définissant les investissements de la commune. Le PDSEC est un document de référence fondamentale pour le budget annuel de la commune.

Dans ce contexte, il devient intéressant de s'interroger :

Comment la décentralisation au Mali a-t-elle contribué aux transformations socioéconomiques et aux modes d'action des acteurs territoriaux dans les communes rurales de Baguineda-camp et de Kalabancoro ?

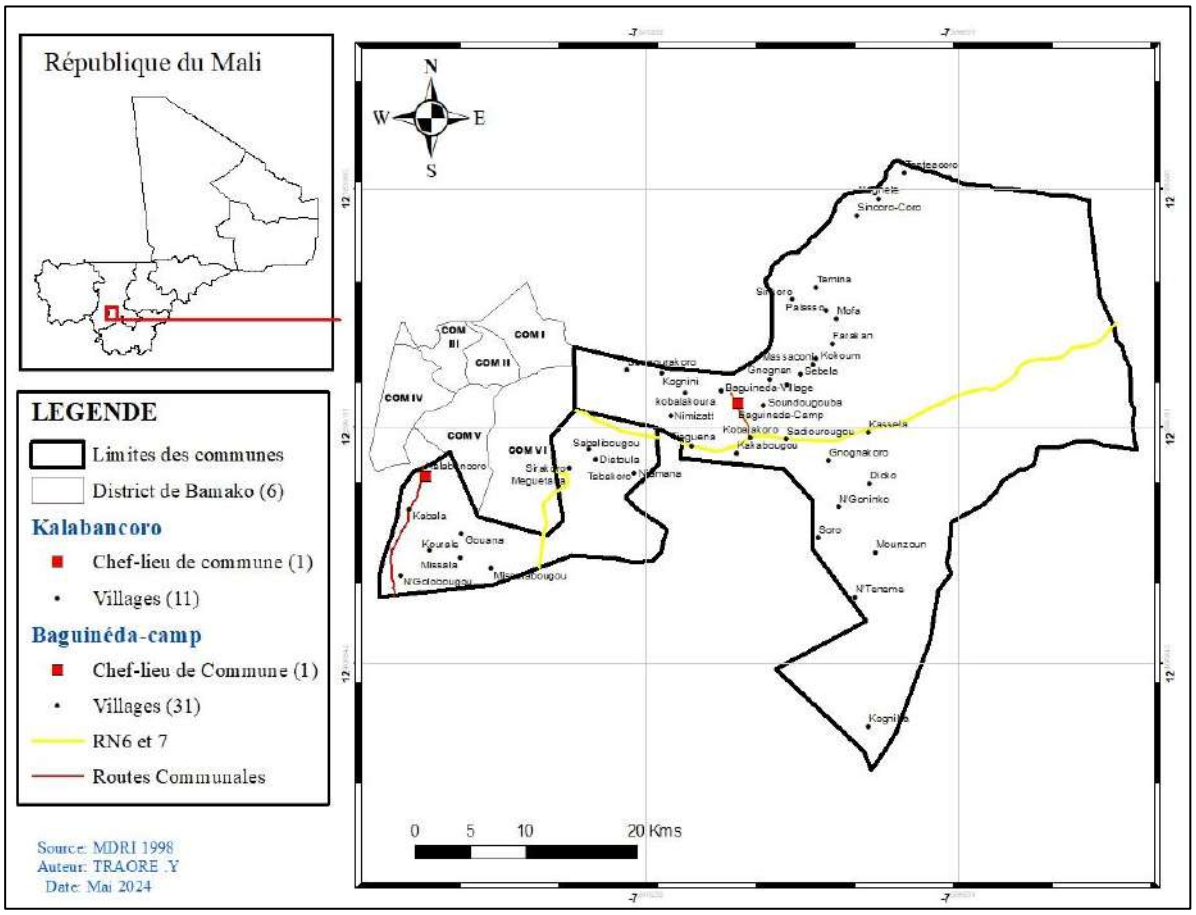
L'objectif principal est d'analyser les effets de la décentralisation sur les mutations socioéconomiques et la gouvernance locale dans les communes rurales de Baguineda-camp et de Kalabancoro. Il s'agit plus spécifiquement de :

- ✓ étudier l'évolution des reformes territoriales au Mali ;

- ✓ déterminer les transformations socioéconomiques induites par la décentralisation dans les communes rurales de Baguineda-camp et Kalabancoro ;
- ✓ identifier les principaux acteurs impliqués dans la gestion locale et leurs logiques.

En guise d'illustration la figure1 indique la localisation des deux communes d'étude. Elle montre que les communes rurales partagent des limites territoriales avec la ville de Bamako notamment avec les communes urbaines I, V et VI du District.

Figure 1: Localisation des communes de Baguineda-camp et Kalabancoro



1. Méthodologie

La recherche documentaire, l'observation et les enquêtes de terrain ont été les éléments essentiels de la méthode. Dans ce cadre, des thèses, articles scientifiques et de presse, des rapports ont été consultés pour assoir une meilleure orientation à l'étude. En plus, des données de la MDRI (Mission de la Décentralisation et de la Réforme Institutionnelle), de Google earth pro, Google Maps a été utilisées en vue d'obtention des informations géographiques fiables.

Pour mieux cerner les phénomènes des dynamiques économique et territoriale, nous avons opté pour l'approche méthodologique mixte. *Primo*, des données quantifiables auprès de 400 unités

économiques dans les deux communes ont été collectées, traitées et analysées. La marge d'erreur a été fixée à 5%. Et, *secondo*, des entretiens avec des notabilités, des autorités municipales et administratives, des techniciens ont été menés. Dans la même dynamique, des visites guidées dans certaines structures notamment des fermes multifonctionnelles, des unités agroalimentaires et industrielles, des infrastructures et équipements ont été réalisées.

Les outils de collecte ont été un questionnaire numérique via l'application *Kobotoolbox*, des guides d'entretiens et une grille d'observation.

Les données quantitatives ont été traitées par le logiciel IBM, *SPSS statistics 25* et le tableur de l'office Microsoft, Excel 2019. Quant aux discours, leurs contenus ont été analysés par items.

2. Résultats

2.1. Dynamiques historiques des reformes territoriales du Mali

La réorganisation territoriale et administrative du Mali a commencé bien avant l'indépendance, donc sous le Soudan Français. Mais à partir de 1960, tous les régimes qui se sont succédé ont voulu apporter leurs touches et le plus souvent en rapport avec les défis du moment**.** Le pays a en effet connu plusieurs réformes administratives qui se sont souvent soldées par de nouveaux découpages du territoire**.**

- Malgré le caractère jacobin de l'administration coloniale, elle est arrivée à créer 13 communes dites de plein et de moyen exercice. Les fonctions de maire sont dévolues à un fonctionnaire de l'administration coloniale assisté par un conseil dont les membres sont choisis par l'administration. De 1919 à 1958 les localités suivantes furent érigées en commune de moyen exercice et plein exercice : Bamako et Kayes 1919, Mopti et Ségou 1953, Sikasso en 1954, Kita, Kati, Tombouctou, Gao, Nioro, Koulikoro et San seront érigées commune de moyen exercice à partir de 1958.

- A l'indépendance, la première République a hérité et entretenu cet effort décentralisateur. La loi n°66-9/AN-RM du 2 mars 1966 portant code municipal au Mali met un terme à la hiérarchisation coloniale précédente en uniformisant le statut des 13 Communes sous le régime de plein exercice, mais elle ne donne pas lieu à d'autres créations de Communes. Ainsi les circonscriptions administratives collectivités territoriales étaient appelées à s'administrer librement par des assemblées, des conseils élus, qui à leur tour devaient élire en leur sein des organes exécutifs. Malgré ses bonnes intentions, la première république est restée fondamentalement une administration centralisée.

- La deuxième République qui commence avec l'évènement du CMLN (comité militaire de libération Nationale) va procéder en 1977 à une organisation territoriale suivant l'ordonnance 77-45 CMLN du 12 Juillet 1977. Au terme de cette ordonnance 270 arrondissements ont été créés. Sous la 2e République on a plutôt assisté à une faible décentralisation mais à une forte déconcentration à cause du poids de l'État dans l'organisation et la gestion du territoire (Coulibaly, 2013).

Tableau 1 : évolution du nombre des collectivités territoriales suivants les régimes politiques au Mali

Régimes / pouvoirs	**Références temporelles**	**Nombre communes**	**Nombre cercles**	**Nombre régions**
Période coloniale	1919 - 1958	13	-	-
Première république	1960 - 1968	13	42	6
Deuxième	1977 - 1990	19	46	7
Transition	1991-1992	19	49	8

Source : Coulibaly, 2013

- Sous la troisième République, la mise en œuvre de la décentralisation en tant que projet de refondation administrative, de réorganisation territoriale et de promotion du développement local commence par la mise en place d'une commission appelée Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI). Le processus a abouti à la création de 703 communes dont 666 communes rurales et 37 communes urbaines au Mali. Elles constituent l'échelon de base territoriale au Mali. Elles sont suivies des Cercles (49 au total), des régions (08 au total) et d'un District. Ainsi le Mali s'est retrouvé avec 761 Collectivités Territoriales. Ensuite la modification du découpage territorial a consacré la création de deux nouvelles régions administratives en l'occurrence Ménaka et Taoudéni, les complétant à dix (10) régions. En outre, la Loi n°2012-017/AN-RM du 2 mars 2012 créé onze nouvelles régions. Celles-ci sont passées à 19 avec un district. Aussi, en 2017, des lois relatives à un nouveau découpage territorial furent promulguées. Il s'agit notamment de la Loi n°2017-056 portant code des collectivités territoriales, Loi n°2017-053 du 02 octobre 2017 portant statut particulier du District de Bamako.

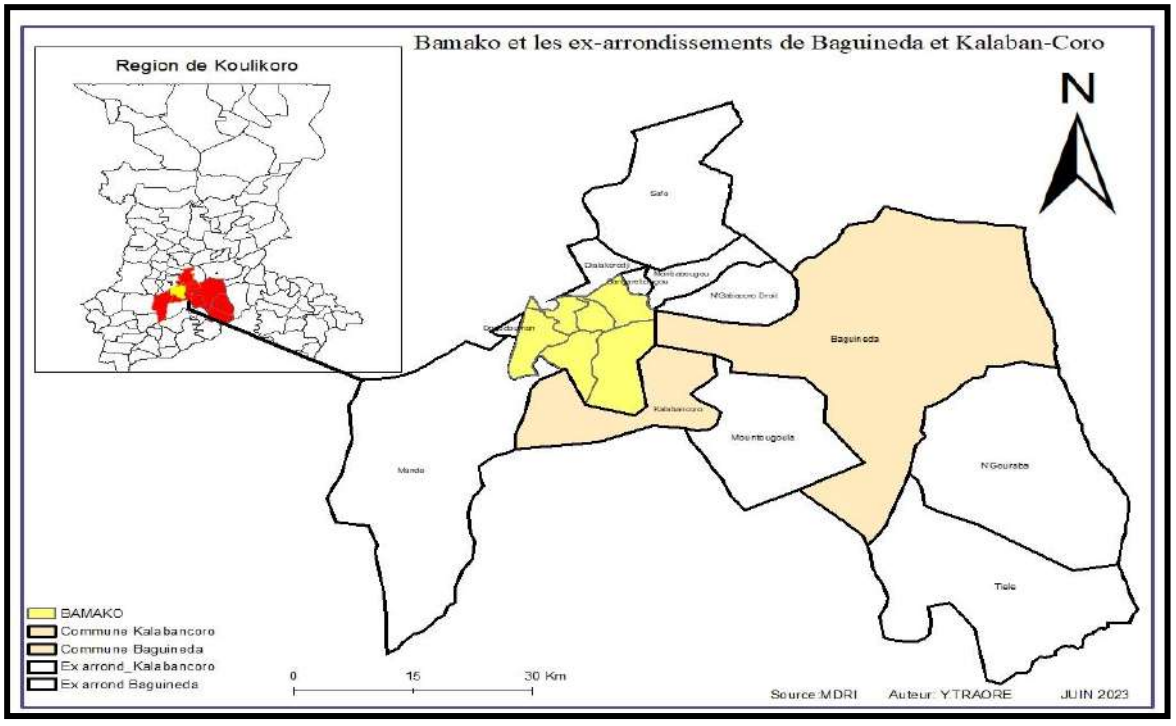
- Par ailleurs, la constitution du 22 juillet 2023 consacre la quatrième République. Le Décret n°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023 portant promulgation de la constitution fut signé par le Président de la Transition. D'autres textes relatifs à la nouvelle réorganisation du territoire national du Mali furent votés et promulgués. Il s'agit notamment de la Loi n°2023-002 portant

principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ; la Loi n° 2023-003 portant modification de la Loi n°2017-052 du déterminant les conditions de la libre administration des collectivités ; Loi N°2023-004 portant Code Collectivités territoriales ; la Loi n°2023-005 portant statut particulier du District de Bamako et enfin la Loi n°2023-006 portant création des circonscriptions administratives en République du Mali.

Avec cette réorganisation, en plus de la collectivité, Bamako considéré comme une région, le pays se retrouve avec 19 régions, 156 cercles, 466 arrondissements, 819 communes et 12 712 villages. Les 19 régions dotées chacune d'un identifiant unique sont par ordre Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka, Nioro, Kita, Dioila, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza, Bandiagara. Selon les nouvelles lois, sont considérées comme Collectivités Territoriales la région et la commune. À la différence du découpage précèdent, le cercle n'est plus dans le lot des collectivités territoriales.

Figure 2 concerne le district de Bamako et la ceinture des arrondissements de Baguineda et Kalabancoro

Figure 2: ceinture de Bamako par les ex-arrondissements avant la décentralisation



Source : MDRI, 1998

La carte ci-dessus fait ressortir les différentes communes rurales issues des territoires des deux anciens arrondissements limitrophes du District de Bamako. Les communes rurales de Kalabancoro, du Mandé, Dogodouman, de Dialakorodji, de Sangarébougou, Moribabougou, N'gabacoro-droit et de Safo concernent l'arrondissement de Kalabancoro. Celles de Baguinéda-

camp, Mountougoula, N'gouraba et Tielé sont sur le territoire de l'arrondissement de Baguineda. Elles sont toutes situées au sud de la région de Koulikoro.

Le nouveau découpage s'est traduit pour les communes rurales de Kalabancoro et de Baguinéda-camp comme une reconfiguration majeure par rapport à leur statut de collectivités territoriales et de circonscriptions administratives. Selon la loi 2023-006, l'arrondissement de Baguinéda comprend des anciens villages des communes rurales de Baguinéda-camp, Tielé et N'gouraba, plus les 12 villages de la commune rurale de Mountougoula. Il faut souligner que celle-ci était sous la tutelle de l'ex-arrondissement de Kalabancoro. Avec 64 villages avant le nouveau découpage, l'arrondissement de Baguinéda se retrouve actuellement avec un total 74 villages à administrer.

Dans la nouvelle loi concernant la création de circonscriptions administratives en République du Mali, l'arrondissement de Kalabancoro disparait, ses villages sont réorientés vers d'autres circonscriptions. Aussi, certaines communes rurales qui relevaient de sa circonscription ont été intégrées dans les arrondissements du District de Bamako, Baguineda et Kati-central.

Une analyse du nouveau statut particulier du District de Bamako, permet de constater que beaucoup des villages des communes rurales de la périphérie sont intégrés à la capitale. Ils sont de plus en plus physiquement confondus à certains quartiers de Bamako.

En effet, il est difficile de faire une distinction nette entre les territoires de Sirakoro Meguetana, Niamana et celui de la commune V du District de Bamako, l'espace de Sangarébougou et Dialakorodji, Moribabougou à la commune I.

Ce découpage permet donc d'élargir les limites de la ville de Bamako et la doter de réserves foncières indispensables pour son développement.

2.2. Une réforme visant le développement des territoires à la base

L'inefficacité dont les autorités du Mali ont fait montre dans la gestion du vaste territoire (1 241 238 km2) national a motivé la mise en route du processus de la décentralisation. Celle-ci occasionne ainsi une gestion de proximité des portions du territoire maîtrisé par ses habitants. Cette dynamique est un facteur d'équilibre territorial qui permet le développement cohérent et harmonieux du pays (Ouedrago, 2006).

La décentralisation est en effet un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités ou collectivités locales distinctes de lui. Les objectifs de la décentralisation sont :

4 approfondir le processus de démocratisation et la participation des populations à la gestion des affaires publiques ;

5 promouvoir le développement local en favorisant les initiatives des différents acteurs de la société civile et la création d'un cadre maîtrisé par les populations.

En effet la décentralisation favorise l'émergence de nouveaux acteurs économiques, politiques et sociaux. Ceux-ci, dans un dépassement de l'espace de la communauté, participent à la construction et au partage des bénéfices mais aussi des risques de l'ensemble des biens publics de la collectivité. Si le développement local est fondé sur la participation et le consensus (comme pratique sociale), la décentralisation en revanche contient l'expression d'un droit de substitution légitime (comme projet politique).

De manière concrète, le rôle et mission d'officier de police judiciaire du maire constitue un atout. La police judiciaire est une fonction qui est dévolue au maire. Ce rôle, qui responsabilise le maire devant tous les litiges au sein de sa commune, est consigné dans les différents codes des collectivités. S'il y a un problème entre les populations, c'est le maire, en tant qu'officier de police judiciaire, qui fait le constat. Ensuite il tente de le juguler par les pourparlers et la conciliation. Au cas où il ne réussit pas à aplanir l'affaire, il l'envoie devant le juge avec un Procès-Verbal (PV) qu'il établit.

De façon générale, l'attribution de cette fonction au maire est bien appréciée dans les deux communes. Le secrétaire Général de la mairie de Kalanbacoro laisse entendre : « *il serait fastidieux que le maire, à chaque fois qu'il y a un dossier dans sa commune, aille consulter le procureur. Ce rôle implique le maire au premier niveau des problèmes qui se posent dans sa commune* ». À Kalabancoro, poursuit le secrétaire général, le maire intervient surtout en tant qu'officier de police judiciaire dans les litiges fonciers, mais aussi dans les conflits entre les couples en phase de divorce.

Selon un conseiller au maire « *ce n'est pas au maire d'être le juge mais un maire officier de police judiciaire doit uniquement faire des constats et les envoyer à qui de droit* ».

Dans les deux communes, nos interlocuteurs ont avoué que plusieurs formations organisées dans ce sens ont permis à beaucoup de maires et leurs adjoints de comprendre plusieurs aspects de cette fonction d'officier de police judiciaire dont ils sont investis dans leur commune respective. Ils ont de moins en moins des difficultés pour assumer cette responsabilité. La maitrise de cette fonction au niveau communal et local est un indicateur de développement.

Au cours des entretiens, des administrateurs et des représentants des élus dans les communes de Kalabancoro et Baguinéda-camp se sont prononcés, et ont donné leurs points de vue

concernant les enjeux et les défis des territoires de leurs ressorts. Selon le chef de village de Kalabancoro, la décentralisation a permis aux populations de se regrouper, s'organiser et élire un représentant pour la gestion de leur terroir. Ce n'est plus l'administration qui contraint les gens à payer des taxes ou impôts, mais plutôt le conseil communal, qu'ils ont réussi à mettre en place. Il pense aussi que la multiplication des circonscriptions administratives a permis de rapprocher l'administration aux administrés.

2.3. La création des infrastructures et équipements de base et la transformation socioéconomique des communes de Baguinéda-camp et de Kalabancoro

Depuis plusieurs années l'État a transféré aux collectivités décentralisées un certain nombre de compétences. Les premières furent l'éducation de base (1er cycle), la santé et l'hydraulique. Dans la pratique ces compétences offrent des avantages mais aussi présentent des difficultés de plusieurs ordres. Parmi les avantages des compétences spécifiques transférées aux collectivités locales nous pouvons citer :

- L'autonomie des communes ;
- le développement des initiatives locales ;
- les nombreuses réalisations dans les domaines transférés ;
- responsabilisation de la population à la base.

En 2013, les États généraux de la décentralisation ayant réunis tous les acteurs des niveaux local et central se sont penchés sur la problématique de l'opérationnalisation des compétences transférées. En outre, le socle du développement local d'une circonscription territoriale est fondamentalement axé sur les unités économiques présentes sur son sol**.** Chaque collectivité territoriale doit tout d'abord compter sur ses ressources locales. Il s'agit du capital humain, les infrastructures et les équipements, la forêt, les espaces aménagés et aménageables etc. Avec le manque d'espace dans le District de Bamako, certaines unités industrielles se sont implantées sur les territoires communaux de la périphérie augmentant le potentiel masse taxable des communes rurales.

Au cours des entretiens, des représentants des maires notamment les secrétaires généraux se sont exprimés globalement sur les actifs de la gestion communale à partir de la décentralisation. Concernant le développement de la localité par rapport à l'époque précédant la décentralisation, deux techniciens à la mairie de Baguinéda-camp affirment qu'il n'y pas de comparaison entre les deux périodes car, avant la décentralisation, la localité ne disposait que de 03 ou 04 écoles primaires. Et, aujourd'hui, elle en possède des dizaines. Cette affirmation peut être étayée par

les données du RGPH de 1998 et les données du centre d'animation pédagogique concernant les écoles publiques et privées de la localité en 2022.

En plus de la création d'écoles, ils estiment que des changements significatifs sont visibles au niveau de la gouvernance car les populations participent activement à la gestion de la commune à travers les Comités de Gestion scolaire (CGS), les Associations de santé Communautaire (ASACO), les Comités d'hydraulique et, récemment les Commissions Foncières (COFO) chargées de gérer de façon pacifique et à l'amiable des litiges du terroir lié au foncier.

Des réalisations notoires au niveau de la commune Baguinéda-camp par les différents maires ont été énumérées. Il s'agit de la série de construction de salles de classes au profit de la population des villages de Kobalacoro, Soundougouba-coura, Kobalacoura, Kokoun, Baguinéda-camp, Dougourakoro etc. Pour la commune rurale de Baguinéda-camp, les réalisations à partir de la décentralisation sont énormes. Selon les informations reçues, elles sont essentiellement basées sur l'amélioration du secteur, éducatif, sanitaire et hydraulique. Le secrétaire général de la mairie de Baguinéda-camp explique :

> *« De 03 écoles publiques primaires avant la décentralisation, la commune de Baguineda est passée à 51 écoles publiques dont 33 fondamentales 1 et 18 fondamentales 2 en 2023. Seuls, 7 sur les 32 villages n'ont pas pour le moment une école fondamentale publique. Le grand chantier dans le cadre l'approvisionnement de la population de la commune en eau potable a été la construction de 12 châteaux d'eau dans la localité. Les actes phares par rapport à l'amélioration du secteur de santé ont été la construction d'un CSCOM et la réhabilitation de celui de Baguinéda-camp qui sera doté d'une morgue. Or, mise en place et la pérennisation de la morgue exige la maitrise absolue de la source d'énergie. La création de 07 centres secondaires d'état civil dont le centre principal est une réalisation non négligeable. La construction d'un CSCOM à Tanima et la réhabilitation de celui de Baguinéda-camp avec la construction d'une morgue restent dans les annales de la mairie. Le secteur adduction fut marqué par la mise en place de 12 châteaux d'eau par le conseil communal de la mairie. ». (S. DIARRA, 23 août 2023, Baguineda-camp).*

Au niveau administratif, 07 centres secondaires d'état civil ont été construits par les différentes équipes qui ont dirigé la commune. La réhabilitation du marché de Baguinéda-camp a été un des faits marquants dans l'amélioration des équipements économiques de la commune. Dans les communes enquêtées, quelques réalisations non moins importantes ont été évoquées par les

autorités locales dans la commune de Kalabancoro. Selon le secrétaire général, la commune rurale de Kalabancoro se porte bien et, plusieurs projets ont été réalisés notamment dans les domaines de l'éducation, de l'assainissement, même si, des défis concernant des moyens logistiques dans le cadre de l'assainissement demeurent encore un goulot d'étranglement. Beaucoup de choses ont changé durant cette période de décentralisation a-t-il affirmé. En plus de la gouvernance décentralisée associant la population au projet de développement, les différents conseils communaux ont œuvré dans la logique d'amélioration de la voirie, de l'assainissement et des conditions de travail des travailleurs entre autres. Il s'agit notamment de l'achat d'engins de construction et d'entretien de routes notamment des véhicules et des bulldozers ; l'acquisition des caissons et camions pour le ramassage des ordures ; la réhabilitation de la route Gouana-Nerecoro -Bamako ; la réhabilitation du marché central de Kalabancoro ; la construction de bureaux pour la mairie ; la Construction de salles de classes ; la dotation des écoles publiques de la commune en tables bancs etc. Au niveau des équipements économiques, l'abattoir de Kobalacoro et le marché du chef-lieu de commune ont été réhabilités par la mairie.

Dans le cadre de l'emploi des jeunes, la commune en collaboration avec l'Agence pour la Promotion de l'Emploi Jeune (APEJ), reçoit plusieurs jeunes pour le stage. Et, certains d'entre eux, après le stage, sont recrutés par la mairie.

Le village de N'Gomi dispose d'une école fondamentale, d'un Centre de Santé Communautaire (CSCOM), et de quelques forages. L'un des derniers investissements dans le village est celui de la construction d'une nouvelle mosquée en dur par un ressortissant du village basé à Bamako. Ainsi Arouna Niaré dit Niaré Froid a financé entièrement cette mosquée qui fait aujourd'hui la fierté des habitants et contribue de manière remarquable à l'épanouissement cultuel des musulmans du village (Coulibaly, 2016).

Bien que contribuant au développement social d'une manière générale, ces structures génèrent de revenus considérables pour les promoteurs et la collectivité. Il s'agit de sources de création de richesses pour la communauté et la collectivité. Dans ce cadre, elles doivent s'acquitter de la taxe foncière au bénéfice de leurs collectivités territoriales.

2.4. Des unités économiques et de développement dans la commune de Kalabancoro et de Baguinéda-camp

Le rapport entre les autorités municipales et les entrepreneurs n'est pas uniforme dans les deux communes rurales. La contribution à l'augmentation des recettes communales est plus signalée dans la commune rurale de Kalabancoro qu'à Baguinéda-camp.

Aux dires des autorités communales de Baguinéda-camp, Il y a une explosion commune des fermes dans le domaine de l'aviculture et la pisciculture. « *Aujourd'hui, la commune est parmi les plus grands centres de production de poissons au Mali avec l'unité piscicole de Tanima qui produit plus de 500 tonnes de poissons par an.* ». (S. DIARRA, 23 août 2023, Baguineda-camp). A celle-là, s'ajoute la ferme multifonctionnelle Kledu qui demeure une exploitation agroalimentaire très importante pour la commune de Baguinéda. Elle emploie beaucoup de jeunes. Le promoteur a pris-une partie de la forêt de la *Faya* pour l'élevage de ses animaux et pour autres activités génératrices de revenus. Ceci qui contribue à l'accroissement économique de la zone. Ces implantations sont des facteurs de lutte contre la pauvreté du moment où, elles offrent à la commune de Baguinéda des emplois. Malgré que certaines entreprises ne soient pas répertoriées, celles-ci constituent une manne économique importante pour la commune de Baguinéda-camp.

Pour illustrer cette situation, certains investisseurs rencontrés ont affirmé n'avoir aucun rapport financier avec leur commune. Leurs propos corroborent parfaitement avec celui du technicien de la mairie qui affirme ce qui suit :

> « *J'ai été voir le Directeur des impôts pour comprendre la situation de ces grandes entreprises implantées sur notre territoire, concernant leur paiement de taxe à la maire. Nous sommes en train de les approcher et les sensibiliser pour que toutes les entreprises puissent payer quelque chose à la mairie ; celles qui payent déjà puissent le faire normalement et régulièrement.* ». (S. DIARRA, 23 août 2023, Baguineda-camp).

Les autorités communales doivent donc procéder à la localisation de ces entreprises afin qu'elles puissent payer les impôts et taxes et participer davantage à l'emploi des jeunes. La sensibilisation et une meilleure connaissance des textes en matière de loi fiscale doivent être mises en avant par les collectivités territoriales. Cependant, la plupart des chefs d'entreprises ont compris la démarche des autorités communales. Il s'agit notamment de l'usine de production de la peinture, de Métal Zéro et de Bavaria, une usine de production de la boisson sucrerie qui répondent aux préoccupations des autorités communales afin de dessiner les stratégies de développement de la zone.

Dans la commune rurale de Kalabancoro, il n'y a pas assez de fermes agricoles comme à Baguinéda-camp. Les fermes sont surtout entretenues par des privés, le plus souvent sur leurs propres parcelles. Elles sont surtout des fermes avicoles ou de plantations d'arbres fruitiers. Ces

fermiers n'ont aucun rapport direct avec la mairie car, ils ne paient aucune taxe à la commune selon un technicien de la mairie.

Concernant les unités industrielles, les unités publiques ne sont pas nombreuses. Elles regroupent la centrale électrique de Sirakoro Meguetana), l'abattoir frigorifique de Sabalibougou-Courani ou Sabalibougou-est auquel la mairie est membre du conseil d'administration. Pour les unités industrielles privées, il y a toute une panoplie d'unités de fabrique de savon, de vinaigre, d'eau en sachet, de jus de mangue, une usine de recharge de gaz butane etc. Selon le secrétaire général de la mairie de la commune de Kalabancoro, les agents recouvrent la taxe municipale avec plusieurs entreprises notamment, les commerçants, les banques, les artisans. Cependant, dans cette commune se sont surtout les exploitants agricoles et les fermiers qui échappent aux fiscs. Contrairement à la commune de Baguinéda-camp, la commune de Kalabancoro a pu répertorier plusieurs unités industrielles qui paient toutes, des impôts et taxes à la municipalité.

Tableau 2 : paiement de taxe par l'entreprise par commune

Commune	**Paiement de taxe par l'entreprise**				Total
	OUI	NON	Ne sais	Sans	
Baguinéda-camp	103	43	0	28	174
	59,2%	24,7%	0%	16,1%	100%
Kalabancoro	154	33	1	38	226
	68,1%	14,6%	0,4%	16,8%	100%
TOTAL	257	76	1	66	400
	64,3%	19%	0,3%	16,5%	100%

Source : *enquête TRAORE, novembre 2022*

Le tableau ci-dessous est relatif à la question sur le paiement de taxe municipale par les entreprises. Il indique que 59,2% des chefs d'entreprises enquêtées dans la commune de Baguineda-camp paient des taxes à la mairie. Ce taux est de 68,1% pour la commune de Kalabancoro. Par ailleurs, 16,5% de la population enquêtée n'ont pas voulu répondre à la question. Ces résultats attestent une mobilisation des ressources fiscales plus dynamique dans la commune de Kalabancoro. Il faut signaler que celle-ci dispose d'un éventail varié d'unités économiques taxables qui constituent des sources de revenus conséquentes pour la commune. Par conséquent, ces ressources demeurent des facteurs de développement non négligeable. Il ressort que la taxe annuelle la plus élevée est celle soumise aux exploitations de carrière. Elle est suivie par la taxe sur les établissements de nuit et dancing (Konaté, 2017)

Dans le cadre de la non maitrise des textes fiscaux, singulier de la commune de Baguineda-camp, la loi n°2011-035 portant impôts et taxes au Mali définit clairement les immeubles et autres structures soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due chaque année par le propriétaire, le possesseur, l'usufruitier ou le bailleur au 1er janvier de l'année précédant l'imposition. Elle est entièrement destinée au budget des collectivités territoriales autrement dit les communes. Sa base d'imposition est de 3% de la valeur locative de la structure se trouvant sur le territoire de la commune. Sur la liste des 13 catégories de structures exonérées, il n'existe aucune de structure privée productrice de revenus. Le principal critère d'exonération c'est surtout le caractère non productif de revenu de la structure. De ce fait, il n'y aucune raison que certaines entreprises ne puissent s'acquitter de cette taxe.

Dans la commune rurale de Baguinéda-camp les ressources tirées de la rente foncière et de la mobilisation des ressources fiscales sont importantes pour le développement et la transformation du territoire. Selon le secrétaire général de la mairie de Baguineda-camp, le foncier fournit plus de 80% des recettes financières de sa commune. Cependant, la gestion foncière demeure tout un goulot d'étranglement pour les autorités municipales. C'est pourquoi le maire élu en 2016 et certains de ses collaborateurs ont été mis sous mandat de dépôt par la justice à cause du foncier.

En somme, il est important de souligner que les unités économiques et taxes locales contribuent au développement économique des deux communes. Les productions des unités économiques sont certes destinées à tous les marchés possibles, mais certains ménages de ces localités arrivent déjà à s'approvisionner sur place et souvent dans des meilleures conditions que le marché. C'est le cas par exemple dans l'approvisionnement en légumes et en œufs et poulets de chair. L'un des acquis de la décentralisation est d'abord le recensement quasi exhaustif des unités économiques. Ensuite la démarche de collaboration établit entre les acteurs et les conseils communaux a abouti à mettre en application des textes de la décentralisation en matière de paiement de taxes et d'impôts. Ce qui contribue indéniablement au croit des investissements locaux, au développement et par ricochet à la transformation des territoires communaux.

2.5. Des organisations de femmes et de jeunes dédiées au développement

La décentralisation est un concept, un projet politique, un instrument idéologique qui prône la maîtrise, par les populations d'une collectivité, de la gestion des affaires publiques relatives à leur vie quotidienne (Coulibaly, 2013).

À Kalabancoro et Baguineda-camp, l'activité principale pour les organisations de femmes reste l'agriculture. Elle constitue la base du développement du village et porte essentiellement sur les céréales : le sorgho, le mil, le maïs, l'arachide, le haricot, le pois de terre. Les hommes et les femmes travaillent ensemble dans les champs familiaux qui restent encore sous la responsabilité entière des hommes. Les femmes ne sont pas, et ne prétendent pas encore devenir propriétaires foncières. Elles sont dépendantes des hommes que ce soit dans leur famille propre ou dans la maison conjugale. Ce qui fait dire à la Présidente de l'Association des femmes du village Tanima : « *n'i y' a mè ko muso gnagale ba, kô gnuman de b'ala)*. Ce qui traduit que toute brave femme est adossée à un grand homme. A ce sujet, la présidente d'une association de femmes de Baguineda-village laisse entendre : *« nous pouvons accéder sans difficulté à la terre à travers les propriétaires terriens et le chef de village. Nous disposons donc suffisamment de terres pour nos champs et nos jardins. Mais ce sont des terres empruntées pour usage. Nous sommes convaincues que nous pouvons avoir des parcelles à notre nom si nous demandons au chef de village »*.

Ces propos traduisent l'engagement des femmes à travailler et contribuer au développement de leur localité. Dans le cadre de leur organisation, les femmes bénéficient de plusieurs formations relatives à l'obtention de bonnes semences et aux nouvelles techniques agricoles concernant notamment les légumes. A l'issue d'une formation réalisée en 2023, les femmes de Baguineda-camp ont bénéficié de 15 kg des nouvelles semences tomates et gombo qu'elles devaient vulgariser dans tous les villages de la commune.

En effet les femmes de N'Gomi sont spécialisées dans le commerce du *datu*, un condiment de fabrication traditionnelle. Elles fréquentent pratiquement tous les marchés des six communes du district de Bamako. La fabrication de ce produit reste artisanale et sa commercialisation individuelle. Aujourd'hui l'objectif primordial des femmes est d'obtenir des partenariats en vue de développer et de moderniser la fabrication du *datu*, leur activité principale. Elles cherchent à adhérer à une caisse d'épargne pour avoir les ressources financières nécessaires à l'atteinte de cet objectif : « *Si tu prends l'argent dans une caisse d'épargne et que tu le travailles correctement, il peut constituer un fonds important pour le développement de ton entreprise »,* ajoutent la présente des femmes Kalabancoro.

Les femmes des communes sont depuis longtemps organisées en associations. A titre d'exemple, il existe l'association *jaraton.* Dans le village de N'Gomi dans la commune de kalabancoro. Aussi, ces groupements de femmes *(sènèkètonw)* travaillaient collectivement dans les champs *(cibô)* avec rémunération en vue de renflouer leur caisse. Cette culture collective

est une occasion de créer l'amour, l'entente et la communion entre les femmes. Les sommes d'argent collectées lors de ces cultures collectives permettent de financer une fête annuelle qu'elles organisent.

Étant donné que la culture collective est en perte de vitesse actuellement, les fêtes sont essentiellement liées à des cotisations individuelles. Les femmes du village ont cotisé chacune 2 500 FCFA pour l'organisation de la dernière fête.

Quant à la jeunesse, elle est également organisée en association (*ton*) dans le plusieurs villages. Cette association qui vient d'être née en 2010 est présidée par Abdoulaye Niaré dit Abdoulaye jan. L'association a pour objectif de promouvoir le développement du village à travers des initiatives et des actions concrètes. Elle entend aussi contribuer à la réussite des futures opérations de lotissement du village tout en veillant sur ses intérêts. *« Tous les problèmes sont des problèmes fonciers, si la jeunesse est unie, elle peut empêcher les autorités de venir exproprier gratuitement nos terres »* a laissé entendre Seydou Niaré, secrétaire à l'information de l'association. Cet engagement citoyen est un gage du développement local. La jeunesse s'occupe également des travaux d'entretien du cimetière et d'assainissement dans le village.

Cette analyse montre que les femmes et les jeunes jouent un rôle déterminant dans le développement économique à travers les activités agricoles et de maraîchage menées au sein des associations et groupements féminins dans les deux communes.

2.6. Taxes et impôts : investis dans le développement des territoires communaux

Le débat autour de la problématique de la mobilisation des ressources financières dans les communes du Mali reste entier. Le transfert des compétences de l'État aux collectivités s'accompagne d'un transfert de ressources nécessaires à l'exercice des compétences. A l'instar des autres, les communes de Kalabancoro et de Baguinéda-camp disposent d'un budget alimenté par ses ressources qui sont : les subventions de l'État, les taxes rémunératoires sur les services rendus par la commune, les revenus de son domaine, les emprunts, les dons et les legs. Elles peuvent être classées en ressources définitives (recettes fiscales, concours de l'État) et en ressources temporaires (emprunt qui doit être remboursé par les collectivités). Les ressources de base de la commune sont la TDRL, les vignettes, les prestations administratives, etc.

En principe, la TDRL est une taxe soumise à toute personne âgée de plus de quatorze (14) ans résidant sur le territoire communal au 1er janvier de l'année d'imposition. Elle est payable chaque année pour le compte des collectivités territoriales. Les personnes exemptées au paiement de cette taxe sont les élèves et étudiants, les hommes de troupe, les personnes âgées de plus de soixante ans, les femmes ayant fait au moins quatre maternités, etc. Le montant de

la taxe varie selon les localités. Son taux est fixé par les autorités de collectivités territoriales notamment le conseil communal et autres. Elle est de 3000 Fcfa par personne pour le District de Bamako, 875 Fcfa pour tous les cercles de la région de Tombouctou, 1700 Fcfa pour le cercle de Kati, etc.

Même si les recettes ne sont pas à hauteur de souhait, il existe un potentiel important en matière de ressources taxables sur le territoire des collectivités de Baguinéda-camp et Kalabancoro. Il s'agit en particulier des résidents au niveau des nouveaux ménages, des nouvelles industrielles et commerciales, les infrastructures sociales telles que les écoles, les cliniques et centres de soins privés, entre autres.

En termes d'illustration, la commune rurale de Kalabancoro a pu réaliser des recettes à hauteur de cinq milliards quatre cent quarante-cinq millions trois cent cinq mille quatre cent soixante-dix-sept (5 453 305 477 FCFA) au titre de l'exercice budgétaire 2023. Hormis les *Dotations, Transferts, Subventions* ; les recettes fiscales rassemblent l'essentiel des recettes liées au fonctionnement de cette collectivité. La commune est parvenue à réaliser une marge budgétaire de plus de cinquante et un millions (51 000 000 FCFA). (Compte Administratif 2023, mairie de Kalabancoro)

Quant à la commune rurale de Baguineda-camp, les recettes mobilisées au titre de l'exercice 2023 ont été de deux milliards trois cent cinquante-quatre millions sept cent soixante-dix-neuf mille quarante-deux francs (2 354 779 042 FCFA). Les dépenses ont été de deux milliards trois cent trente millions quatre-vingt-onze mille six cent soixante-douze francs (2 330 091 672 FCFA), soit une balance excédentaire de plus de vingt-quatre millions de nos francs (24 000 000 FCFA), (Compte administratif de Baguineda-camp 2023). Le tableau qui suit donne les montants exacts des recettes et dépenses de la commune rurale de Kalabancoro courant l'année 2023. Les recettes fiscales constituant le deuxième pilier des ressources financières sont constituées d'impôts sur les personnes dont la TDRL et ceux liés à l'activité. Ceux-ci regroupent les patentes, les taxes sur les charrettes, les embarcations, les établissements de nuit, la taxe foncière etc.

Cependant malgré la croissance galopante de la population de la commune de Kalabancoro, la part de la TDRL et de la taxe foncière reste minime. En effet, pour une prévision de 25 000 000 FCFA, la taxe foncière a connu réalisation de 13% seulement. (Compte administratif Commune de Kalabancoro 2023). Dans le même ordre, l'attente des recettes provenant de la TDRL était largement en deçà des prévisions pour la taxe foncière. Elle n'était que de 8 000 000 FCFA pour 14 villages que comprend la commune de Kalabancoro. Pour le cas de la commune de

Baguineda-camp, la prévision en termes de recettes provenant de la TDRL était de trente-sept millions pour l'exercice budgétaire 2023. Cependant, seul 6,1% de ce montant ont été recouvré, soit moins deux millions cinq cent mille francs (2 500 000FCFA). Ainsi, il faut noter que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte concernant la faible prévision et mobilisation des recettes liées à la TDRL. Un agent de la mairie nous confie : «*la TDRL est toujours en vigueur, d'ailleurs, nous sommes en plein recouvrement aujourd'hui. Mais, il faut signaler que les gens de Baguinéda-camp, ne paient correctement pas la TDRL* ». Pourtant, la plupart des ménages du chef-lieu de la commune connaissent des niveaux de vie plus élevés que ceux des autres villages de la commune. Il y a aussi la peur des élus communaux d'agir d'une certaine manière (avec pression) pour demander de l'impôt aux populations à cause des futurs intérêts politiques et électoraux. A ce sujet le 1er adjoint au maire laisse entendre : « *Saa bè siran, a faa baa bè siran* ». Autrement dit, le serpent et son bourreau ont tous peur. Qu'à cela ne tienne, le tableau suivant donne une partie des réalisations effectuées avec les recettes obtenues en 2023 par commune rurale de Kalabancoro.

Tableau 3 : Extrait du tableau des marchés de la commune rurale de Kalabancoro

N°	DESIGNATIONS	MONTANTS
1	Travaux de construction des bureaux du maire Et de l'Etat civil dans la cour de la mairie de Kalabancoro	47 727 750
2	Travaux de construction de deux (02) blocs de six (06) salles de classe à l'école Fondamentale de Tiébani pour la mairie	50 134 542
3	Travaux d'aménagement de terrains de sport à Kabala	63 912 729
4	Travaux de construction de deux (02) blocs de 20 toilettes modernes (10 toilettes par bloc) au marché central de Kalabancoro, lot 01	20 918 550
5	Travaux d'installation d'une adduction d'eau et connexion aux toilettes au marché central de Kalabancoro, lot 02	14 808 000
6	Travaux d'aménagement des voies carrossables du marché central de Kalabancoro, lot 03	61 234 649
7	Travaux de construction de trois salles de classe à Sirakoro Méguetana	32 405 588
TOTAL		291 141 808

Source : Mairie de Kalabancoro, décembre 2024

Ce tableau ci-dessus est partie du tableau global des réalisations en cours ou déjà effectuées par la mairie de Kalabancoro. La lecture de ce tableau, permet de distinguer un investissement important dans le domaine des services sociaux de base notamment la construction des salles de classe, la réalisation des adductions d'eau etc. Aussi, la jeunesse n'a pas été oubliée singulièrement celle de Tiébani pour qui les terrains de sport ont été aménagés. On note également des réalisations conséquentes dans le domaine de l'amélioration du cadre et des conditions de travail du personnel. Il faut souligner que les sept marchés énumérés dans le tableau ont été entièrement réalisés sur fonds propres de la commune.

3. Discussion

Cette étude sur le rapport décentralisation et développement local a permis de dégager les dynamiques historiques de cette réforme au Mali, les transformations socioéconomiques effectuées et les rôles des acteurs territoriaux dans ce processus. Dans ce sens elle a abordé la

nouvelle forme de gouvernance territoriale, les compétences transférées, la naissance d'acteurs économiques nouveaux avec et la réalisation des investissements colossaux avec les ressources de la commune. Le rôle des associations de femmes et jeunes dans cette dynamique territoriale et la mobilisation des nouvelles ressources financières ont été élucidés. Dans la même logique, (Coulibaly, 2013) estime que la décentralisation doit effectivement promouvoir le développement local en lui offrant un cadre approprié dont la participation d'acteurs à la construction et au partage des bénéfices mais aussi des risques de l'ensemble des biens publics de la collectivité. Pour lui, la différence entre le développement local et la décentralisation est que l'un est une pratique sociale et l'autre, un projet politique. Dans la même dynamique, les résultats de cette étude corroborent avec (Sall, 2000) qui estime qu'il n'y a pas de différence entre décentralisation et développement local. Pour lui, la décentralisation est un droit permettant de donner une existence légale au développement local qui est tout simplement le résultat de la politique de la décentralisation en mouvement sur un territoire donné. Dans la même logique, (Sall, 2000), décrit les expériences en matière de décentralisation et dégage des actions qui contribuent à la satisfaction des besoins essentiels dans la commune. Dans le « quoi faire », il note trois éléments essentiels pour la commune qui sont : l'existence des autorités locales, des affaires locales et une tutelle pour la régulation du système. Dans ce cadre les résultats de cette étude ont identifié plusieurs acteurs économiques locaux contribuant au développement de la commune par leur création d'emplois, leur paiement d'impôts et taxes. Aussi, en dépit que l'Etat malien ait laissé aux collectivités des broutilles qu'il n'a pas pu gérer, cette étude a révélé que les communes rurales de Baguineda-camp et de Kalabancoro sont arrivées à réaliser des investissements conséquents dans le cadre de la construction des infrastructures éducatives, de santé et des équipements hydrauliques. En plus de ces difficultés, (Coulibaly, 2016) souligne d'autres contraintes spatiales propres à la commune rurale de Kalabancoro ne favorisant pas la cohésion. Or, sans cette cohésion sociale la démarche pour le développement local s'avère compliquée. En effet, la commune de Kalabancoro comprend un certain nombre de villages dont certains sont piégés entre les territoires des communes urbaines de Kati et Bamako. Pour rallier le chef-lieu de commune, ils sont contraints de traverser le territoire d'une autre commune. Malgré ce hiatus, les résultats de cette étude une nette avancée de la commune sur celle de Baguinéda-camp en termes de mobilisation des ressources financières, de construction d'infrastructures des services sociaux de base etc.

Pour (Traoré, 2014) le rôle des agents de développement à la base est très déterminant dans le processus du développement local des collectivités territoriales. Il s'agit des enquêteurs

socioéconomiques, des moniteurs d'agriculture, des animateurs auxiliaires médicaux etc. Pour lui, c'est la face cachée de l'iceberg, peu visibles ces acteurs peuvent avoir un impact significatif sur le développement des communes. Cependant, cette étude ne s'est intéressée à cet aspect.

En définitive, les résultats de cette recherche bien que globalement positifs en terme de développement local des collectivités territoriales, ne reflètent aucunement la réalité des communes rurales éloignées de Bamako.

Conclusion

De l'indépendance à nos jours, le Mali a connu plusieurs réformes administratives et territoriales dont la plus remarquable fut celle de la décentralisation amorcée dans les années 1990. Bien avant, la sphère de l'ex soudan français avait connu quelques reformes entre 1919 et 1958. Pour le cas du Mali indépendant, chaque république a joué sur la dynamique territoriale et administrative. De six (6) régions administratives, trente (30) cercles en 1960, le pays s'est retrouvé en 2023 à dix-neuf (19) régions administratives, le District de Bamako et 156 cercles. C'est une avancée énorme dans la gestion du territoire. Cette décentralisation a permis aux populations de se regrouper, s'organiser et d'élire leurs représentants pour la gestion de la portion du territoire qui les a été confiée. L'administration centrale cède peu à peu la gestion du territoire aux collectivités. La réforme de la décentralisation a favorisé la mise en place d'une nouvelle forme de gouvernance territoriale notamment les attributs des élus des collectivités territoriales permettant d'alléger ceux du pouvoir central. C'est aussi l'avènement des nouveaux acteurs politiques et économiques. Le transfert des compétences du pouvoir central aux collectivités territoriales a permis la création des infrastructures et équipements tels que les écoles fondamentales, les CScom et leurs comités de gestion etc.

Par ailleurs l'avènement d'acteurs économiques nouveaux sur les territoires communaux de Baguineda-camp et Kalabancoro contribue au développement local desdites localités. Il s'agit notamment des fermes de Boubacar Diallo et de Ousmane Konaté, l'unité industrielle Seme agroalimentaire, l'unité de fabrique de savon Sacko, Métal zéro etc. Dans le même ordre, les associations des femmes et des jeunes occupent une place importante dans ce processus de développement local à travers les activités collectives sur leur territoire. Cependant, il faut noter que l'accroissement de la population de ces deux communes périphériques de Bamako n'est pas en adéquation avec l'augmentation des personnes imposables. En effet, beaucoup d'habitants allochtones des deux communes rurales ne contribuent pas à l'élargissement de l'assiette de la TDRL. Ils sont fréquents surtout dans les chefs-lieux des communes. Pourtant, la plupart d'entre eux ont des niveaux de vie plus élevés que ceux des autres villages de la

commune. Ceci s'explique par le fait que les élus communaux ont peur de les mettre la pression. À cela, il faut ajouter un nombre important d'unités économiques implantées sur le territoire de ces communes rurales générant des revenus considérables, mais qui sont soit exonérées ou tout simplement refusent de s'acquitter de la taxe destinée à la collectivité.

En outre, l'exemple des communes rurales Baguineda-camp et Kalabancoro démontre que les collectivités territoriales issues de la décentralisation sont des leviers importants pour booster le développement local. Pour la simple raison, elles arrivent à mobiliser des fonds conséquents qu'elles investissent dans des infrastructures et équipements de développement.

Références bibliographiques

AMSELLE, Jean Loup (2002), « Les usages politiques du passé : le N'ko et la décentralisation administrative au Mali » (pp. 39–65). Presented at the Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français, Bamako.

BERIGOGO, Bréhima (2022), « Processus de décentralisation et pluralité des logiques au Mali » (pp199-217), Presented at the Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français, Bamako**.**

COULIBALY, Baba (2013). *Quelle gestion intégrée du fleuve Niger au Mali ? Normes, usages, régulations, territorialités locales dans les Communes riveraines des Cercles de Ségou et de Mopti*. Thèse de doctorat, AIX-Marseille Université, 369p.

COULIBALY, Baba (2016). « Décentralisation et enjeux d'un territoire fragmenté : la commune rurale de Kalabancoro (cercle de Kati) », Les Impromptus du LPED n01, Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 CAMU- IRD), Marseille, p104–121.

DEMANTE Marie-Jo et TYMINSKY Isabelle, (2008) « Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences, institut de recherches et d'applications des méthodes de développement(IRAM), Paris, 40 p.

DIARRA, Balla (1999). *Dynamique spatiale et politiques urbaines à Bamako : le rôle des images-satellite SPOT dans la gestion des villes.* Thèse de doctorat, AIX-Marseille, Marseille, 285p.

DUBRESSON, Alain, & FAURE, Yves-André (2005). « Décentralisation et développement local : un lien à repenser ». *Revue Tiers Monde*, *181*(1), p7-20

GONTCHAROFF, Georges (2002). « Développement local : petite généalogie historique et conceptuelle », In Territoires. n°431, p5-9.

INSTAT (2015). Comptes Economiques du Mali 1999-2013, 82p.

KASSIBO, Bréhima (2002). « Mali une décentralisation à double vitesse ? Ka mara segin so ou le lent et délicat retour du pouvoir à la Maison » (p67–95). Presented at the Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français, Bamako.

KONATE, Mamadou (2017). Etude de la dynamique du marché central de Kalabancoro et son impact sur le développement de la commune, Mémoire de Master de l'Ecole Normale Supérieure (ENSup) de Bamako 63p.

MAIRIE de Baguineda-camp (2018). Plan de Développement Economique Social et Culturel (2018-2022).

MAIRIE de Kalabancoro (2016). Plan de Développement Economique Social et Culturel (2016-2020), 45p.

METODJO, Alain Kisito Anani (2007). Décentralisation, démocratisation et pouvoir local au Bénin Logiques de construction de la notabilité de maire, Mémoire de Master de Recherche Etudes Africaines, Université Paris1, Panthéon Sorbonne.

NAU, Jean (1993). « Développement local et pouvoirs politiques dans la région de lacq ». L'harmattan, p145–166.

NYASSOGBO, Gabriel Kwami (2003). « Relations ville-campagne et développement local : L'exemple de la petite ville de Badou en zone de plantation cacaoyère au Togo ». *Les Cahiers d'Outre-Mer*, *56*(224), p463–474.

OUEDRAOGO, Hubert M.G. (2006). « Décentralisation et pouvoirs traditionnels : le paradoxe des légitimités locales », Mondes en Développement Vol.34-2006/1-n°133, p9-29.

SALL, Abdoulaye, 2000, **Ma commune et moi : comment participer au développement de ma commune**, SADIFI Sarl, Bamako, 47p. »

SANOGO Bakary (2023), « Acquis et contraintes de la décentralisation sur le développement local du cercle de Sikasso au Mali », revue internationale du chercheur, vol 04, N° 1 pp487-507

TRAORE Adama Fankelé, 2014, **Le rôle des agents de base sur le développement en Afrique, cas du Mali**, l'Harmatan , 112p.

TRAORE, Youssouf (2017). Mutations économiques des zones périurbaines de Bamako : cas de Sirakoro Meguetana dans la commune rurale de Kalabancoro, cercle de Kati., Mémoire de Master de l'Ecole Normale Supérieure (ENSup) de Bamako , 125p.